



Date de la convocation :

20 juin 2008

Le 1^{er} juillet 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :

20 juin 2008

Membres présents : M. CADEC, Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, MM. BONNIN, DELOURME, Mme LE GAGNE, M. BLEGEAN, Mme ADAMY, M. GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoints.

Nombre de conseillers municipaux :

• **en exercice** 43

• **Présents à l'ouverture** ... 36

• **Absents ayant donné pouvoir**..... 6

MM. LE RUN, FUAN, Mmes BOT, RIO, M. ROBERT, Mme MINET (arrivée à la délibération n°6), MM. CROCHET, LORANT, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE (arrivée à la délibération n°6), LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR, Mmes LEBRETON, GRONDIN, MM. BENAY (arrivé à la délibération n°1), BEN ABDELWAHAB, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, MM. LE GUERN, IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : 0

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme RAULT donne pouvoir à M. CADEC
- Mme BOT donne pouvoir à M. MARMIGNON (à partir de la délibération n°24)
- Mme DE LAVENNE donne pouvoir à M. GUENIFFEY (jusqu'à la délibération n°5 incluse)
- M. DREVES donne pouvoir à Mme LE GONIDEC
- M. LE BERE donne pouvoir à Mme MEYER
- Mme GACEL donne pouvoir à Mme HUBERT

Transmission en Préfecture le :

09 juillet 2008

Date d'affichage du compte-rendu :

15 juillet 2008

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Sortie de M. CADEC à la délibération n°1, retour à la n°2
- Sortie de M. BOURQUARD à la délibération n°9, retour à la n°16
- Départ de Mme BOT à la délibération n°23
- Sortie de Mme DIOURON à la délibération n°37, retour à la n°39

Publication au recueil des actes administratifs le :

09 juillet 2008

Secrétaire de séance :

- Mme LEBRETON

La séance est levée à 21 heures

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées :

➤ *au Service des Assemblées (Hôtel de ville - 2^{ème} étage)*

sur le site Internet de la Ville : WWW.mairie-saint-brieuc.fr

1 – Conseil Municipal – Adoption du règlement intérieur. Le conseil municipal adopte le règlement intérieur joint à la délibération.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36

Pouvoirs : 4

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

2 – Commission Consultative des Services Publics Locaux. Le conseil municipal décide que la commission sera composée des membres suivants :

1. Collège des représentants du conseil municipal

. Le Maire, Président ou son représentant,

. 16 élus désignés à la représentation proportionnelle:

Titulaires (16)

1. Alain CADEC
2. Roger BONNIN
3. Pierre DELOURME
4. Philippe GUENIFFEY
5. Marie-France RIO
6. Gilbert ROBERT
7. Christine MINET
8. Alain CROCHET
9. Robert MARMIGNON
10. Laurence DE LAVENNE
11. Muriel COTTRET
12. Sylvie GRONDIN
13. Pascal LE GUERN
14. Mohamed IBNYASSIN
15. Annie MEYER
16. Marc BOIVIN

Suppléants (16)

1. Odile RAULT
2. Joëlle LE GAGNE
3. Gérard BLEGEAN
4. Elisabeth SEITE
5. Jean-Jacques FUAN
6. Evelyne BOT
7. Louise-Anne SOULIMAN
8. Sophie PIAT
9. Yann DREVES
10. Homauon ALIPOUR
11. Nadine LEBRETON
12. Mathieu BENAY
13. Pascal BOURQUARD
14. Christine GACEL
15. Jean-Guy LE BERE
16. Nolwenn GUYONNET

2. Collège des associations locales représentatives d'usagers :

1. Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir - Centre Social Croix Saint-Lambert 22000 Saint-Brieuc
2. Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L.) – 7 rue Saint-Benoît Saint-Brieuc
3. Confédération Nationale du Logement et de la Consommation - 1 allée Chaptal à Saint-Brieuc
4. Union Départementale Consommation Logement et Cadre de Vie – 13 rue du manoir – 22200 Guingamp
5. Union Départementale des Associations Familiales – 28 boulevard Hérault – 22000 Saint-Brieuc
6. Fédération Départementale des Familles Rurales – 28 boulevard Hérault – 22000 Saint-Brieuc
7. Association FO des Consommateurs (A.F.O.C) - 5 rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc
8. ASSECO- CFTD - 93 Boulevard Edouard Prigent, 22000 Saint-Brieuc
9. INDECOSA CGT – 17 rue Vicairie – 22000 Saint-Brieuc
10. la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature (FAPEN) – 23 rue des Promenades à Saint-Brieuc
11. Vivarmor Nature – 10 boulevard Sévigné – 22000 Saint-Brieuc
12. Associations "eau et rivières" – venelle de la Caserne – 22200 Guingamp
13. Association pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique -

14. 1Vitrines de Saint-Brieuc - 6 Place du Chai B.P. 4303 - 22043 Saint Brieuc Cedex 2
 15. Union Patronale Interprofessionnelle d'Armor – 18 rue Parmentier 22000 Saint-Brieuc
 16. Association des crématistes Armor-Argoat - 4 rue François Ménez - 22000 Saint-Brieuc,

3. Collège des personnes qualifiées appelées à participer aux travaux de la commission

Les comités de quartiers :

- Comité de quartier de la Croix Saint-Lambert
- Amicale des Habitants du quartier des Hautes Epines
- Comité de quartier de la Ville Bastard
- Comité de réflexion et d'Animation de Cesson (CRAC)
- Comité de quartier de l'Europe
- Comité de quartier de Saint-Michel
- Comité de quartier Notre Dame
- Comité de quartier de la Ville Hellio
- Comité de quartier de la Ville Jouha
- Association "les Grands Villages"
- Comité d'Animation de Robien
- Association les Riverains du Légué
- Association les Riverains du Gouët

Le Comité Economique et Social

L'Agence de Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

3 – Personnel – Instances Paritaires – Constitution du Comité d'Hygiène et de Sécurité. Le conseil municipal décide l'institution d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité commun à la Ville, au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles Publiques, étant précisé qu'une délibération concordante sera adoptée par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles Publiques.

Le conseil municipal fixe à 6 le nombre de représentants titulaires de la Collectivité et du personnel au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité ; à chaque titulaire sera adjoint un suppléant.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

4 – La formation des membres du Conseil Municipal. Le conseil municipal décide que chacun des membres du Conseil Municipal peut bénéficier d'un congé de formation de 18 jours au cours du mandat, indépendamment de son statut professionnel, la collectivité assurant le financement des frais de formation (coûts pédagogiques et frais de déplacement), ainsi que le remboursement d'éventuelles pertes de revenus subies du fait de l'exercice du droit à la formation, dans la limite de 18 jours au cours du mandat et sur la base d'une fois et demie la valeur du salaire minimum de croissance par heure, dans la mesure où les formations sont dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur.

Le conseil municipal décide de limiter le crédit global des dépenses de formation (frais pédagogiques, frais de mission, remboursement de perte de revenus) à 20% maximum du montant total des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de notre collectivité.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

5 – Régime indemnitaire des agents de la Ville de Saint-Brieuc - Modifications. Le conseil municipal décide de modifier la délibération n°1 du 23 décembre 2003 comme précisé dans la délibération.

Les primes et indemnités indiquées pourront être versées aux agents non-titulaires permanents de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux titulaires des grades de référence et les assistants maternels percevront une indemnité mensuelle d'un montant de 54 euros bruts pour un poste à taux plein.

Conformément à la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996, modifiant l'article 88 alinéa 2 de la loi du 26.01.84, les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, pourront bénéficier, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils bénéficiaient en application des dispositions réglementaires antérieures.

Le Maire, en application des textes, fixera les attributions individuelles ; les primes et indemnités seront revalorisées en fonction des textes en vigueur ;

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN.

Présents : 37
Voix Pour : 42

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 42
Abstention : 0

Exprimés : 42

6 – Budget de la Ville – Budget supplémentaire – Exercice 2008. Le conseil municipal adopte le Budget Supplémentaire 2008 dont le détail des principales opérations inscrites tant en fonctionnement qu'en investissement t est établi comme suit :

Equilibre Budget Supplémentaire 2008 - Ville			
INVESTISSEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT DEPENSES	
001 Déficit N-1	811 810.77	011 Fournitures	690 878.00
23 Reports	9 183 655.00	012 Rémunérations	26 000.00
23 Travaux (dont tx en régie)	-1 182 748.00	65 Subventions	317 557.00
21 Acquisitions	39 713.00	67 Dépenses excep.	1 000.00
20 Etudes, logiciels	171 929.00	023 Autofinancement	0.00
165 Cautions	4 000.00	022 Dépenses imprévues	635 819.49
13 Amortis. subv. transf.	55 821.00		
Total Dépenses Invest.	9 084 180.77	Total Dépenses Fonct.	1 671 254.49
INVESTISSEMENT RECETTES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
1068 Affectation	5 699 859.93	002 Excédent N-1	1 500 000.49
13 Subventions	103 428.00	70 Recettes diverses	-55 347.00
13 Reports	2 741 033.00	72 Travaux en régie	170 780.00
16 Emprunts	328 446.84	77 Amortis. subv. transf.	55 821.00
21 Autofinancement	0.00		
165 Cautions	1 000.00		
24 Cessions	210 413.00		
Total Recettes Invest.	9 084 180.77	Total Recettes Fonct.	1 671 254.49

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 39
Voix Pour : 33

Pouvoirs : 4
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 10 (opposition)

Exprimés : 33

7 – Budget annexes ZAC et lotissements – Budgets supplémentaires – Exercice 2008. Le conseil municipal adopte les budgets supplémentaires 2008 des budgets annexes suivants :

- opérations d'aménagement : ZAC de Gouédic – Porte de la Vallée et lotissement de la rue de Trégueux dont le détail des principales opérations inscrites tant en fonctionnement qu'en investissement est établi comme suit :

ETAT RECAPITULATIF

		Dépenses	Recettes
ZAC de Gouédic Porte de la Vallée	Fonct.	365 471,52 €	365 471,52 €
	Invest.	365 471,52 €	365 471,52 €
Lotissement de la rue de Trégueux	Fonct.	68 041,02 €	124 496,71 €
	Invest.	49 621,83 €	49 621,83 €

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 39
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 4
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

8– Budget annexe Fossoyage des cimetières - Budget Supplémentaire. Exercice 2008. Le conseil municipal adopte le Budget Supplémentaire 2008 du budget annexe du fossoyage des cimetières qui s'équilibre en section d'exploitation et en recettes pour un montant de 1 029.86 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 39
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 4
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

9 – Budget annexe de l'eau - Budget Supplémentaire - Exercice 2008. Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2008 dont le détail des principales opérations inscrites tant en exploitation qu'en investissement est établi comme suit :

- une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 121 905,97 €
- une section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 382 357,12 €

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38
Voix Pour : 42

Pouvoirs : 4
Voix Contre : 0

Total : 42
Abstention : 0

Exprimés : 42

10 – Budget annexe de l'assainissement. Budget supplémentaire. Exercice 2008. Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2008 dont le détail des principales opérations inscrites tant en exploitation qu'en investissement est établi comme suit:

- section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 076 084,71 €
- section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 155 640,68 €

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

11 – Délégation du service public – Budget "affermage eau Ville de Plérin" – Budget supplémentaire – Exercice 2008. Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2008 dont le détail des principales opérations inscrites en section d'exploitation est établi comme suit :

- une section d'exploitation équilibrée, le montant des dépenses et des recettes s'élevant à 70 000 €.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

12 – Budget annexe des parkings fermés – Budget supplémentaire - Exercice 2008. Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2008 dont le détail des principales opérations inscrites tant en fonctionnement qu'en investissement est établi comme suit :

Equilibre Budget Supplémentaire 2008 - Parkings			
INVESTISSEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Reports	399 905.20	011 Fournitures	13 300.00
		022 Dépenses imprévues	20 055.36
		023 Autofinancement	0.00
Total Dépenses Invest.	399 905.20	Total Dépenses Fonct.	33 355.36
INVESTISSEMENT RECETTES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
16 Reports emprunts	457 341.00	002 Excédent N-1	33 355.36
001 Résultat N-1	126 071.56		
1068 Affectation	0.00		
021 Autofinancement	0.00		
16 Emprunts	-183 507.36		
Total Recettes Invest.	399 905.20	Total Recettes Fonct.	33 355.36

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 39

Voix Pour : 39 Voix Contre : 0 Abstentions : 3 (M. LE BERE, Mme MEYER, M. BOIVIN)

13 – Régie municipale des Pompes Funèbres - Service Extérieur – Budget supplémentaire – Exercice 2008. Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2008 dont le détail des principales opérations inscrites tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement est établi comme suit :

Equilibre Budget Supplémentaire 2008 - SERVICE EXTERIEUR DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES			
INVESTISSEMENT DEPENSES		EXPLOITATION DEPENSES	
001 Déficit N-1	118 369.18	011 Fournitures	9 190.00
		012 Rémunérations	40 000.00
		67 Charges exceptionnelles	210 380.00
		042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	218 090.00
		022 Dépenses imprévues	9 703.25
Total Dépenses Invest.	118 369.18	Total Dépenses Exploitation	487 363.25
INVESTISSEMENT RECETTES		EXPLOITATION RECETTES	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	218 090.00	002 Excédent N-1	327 783.25
		75 Autres produits de gestion courante	-50 800.00
		77 Produits exceptionnelles	210 380.00
Total Recettes Invest.	218 090.00	Total Recettes Exploitation	487 363.25

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

14 – Régie municipale des Pompes Funèbres – Crématorium – Budget supplémentaire – Exercice 2008. Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2008 dont le détail des principales opérations inscrites tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement figure en annexe et est établi comme suit :

Equilibre Budget Supplémentaire 2008 - CREMATORIUM DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES			
INVESTISSEMENT DEPENSES		EXPLOITATION DEPENSES	
		011 Fournitures	21 470.00
		012 Rémunérations	-50 800.00
		022 Dépenses imprévues	2 000.00
		023 Virement à la section d'investissement	339 524.18
Total Dépenses Invest.	0.00	Total Dépenses Exploitation	312 194.18
INVESTISSEMENT RECETTES		EXPLOITATION RECETTES	
001 Excédent N-1	17 875.82	002 Excédent N-1	1 294 963.50
16 Emprunts	-357 400.00		
Virement de la section 021 d'exploitation	339 524.18		
Total Recettes Invest.	0.00	Total Recettes Exploitation	1 294 963.50

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

15 – Indemnité de Conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes. Le conseil municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et de renouveler le versement de l'indemnité de conseil à Monsieur Roland CASSAI au taux de 100% par an sur la base du tarif défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

16 – Régie Municipale des Pompes Funèbres – Tarifs Général 2008 – Modification. Le conseil municipal adopte les nouvelles dispositions annexées à la délibération en ce qui concerne les prestations du service des Pompes Funèbres et décide que ce tarif sera applicable à partir du 1^{er} août 2008.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

17 – Régie municipale des Pompes Funèbres – Fourniture de cercueils classiques, de luxe, d'inhumation et de crémation, d'accessoires et de capitons – Autorisation à signer les marchés. Le conseil municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot n°1: cercueils classiques, à la société SEFIC;
minimum: 36 000 € H.T. ; maximum: 75 000 € H.T.
- lot n°2: cercueils de luxe, à la société BERNIER;
minimum: 18 000 € H.T. ; maximum: 40 000 € H.T.
- lot n°3: cercueils de crémation, à la société SEFIC;
minimum: 28 000 € H.T. ; maximum: 60 000 € H.T.
- lot n°4: accessoires de cercueils, à la société CHROMETAL.
Minimum : 15 000 H.T. ; maximum 30 000 H.T.

RAPPORTEUR : Mme MINET

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0

18 Cotisations à verser à divers organismes – Année 2008. Le conseil municipal décide le versement des cotisations pour l'année 2008 aux organismes figurant dans le tableau annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

19 – Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Approbation du rapport annuel 2007. Le conseil municipal constate l'affectation définitive de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2007, représentant un montant total de 1.416.186 €, aux actions et opérations figurant dans l'état annexé à la délibération dans les conditions prévues par la loi.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

20 – Hippodrome de la Baie – Renouvellement de la convention pour le nettoyage du hall d'accueil. Le conseil municipal approuve les termes de la convention entre la Ville de Saint-Brieuc et la société des Courses de Saint-Brieuc conclue pour une durée d'un an et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

21 – Quartier de la Croix Saint-Lambert – Projet ANRU – Approbation du dossier d'étude d'impact concernant l'aménagement des espaces publics soumis à enquête publique préalable à la déclaration de projet. Le conseil municipal approuve le dossier d'étude d'impact soumis à enquête publique, réalisé dans le cadre du code de l'environnement, annexé à la délibération et décide de lancer l'enquête publique.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 40
Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstentions : 3 (M. LE BERE, Mme MEYER et M. BOIVIN)

22 – Quartier des Villages – Projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone NA dite de Paimpont – Bilan de la concertation publique. Le conseil municipal prend acte des différentes observations formulées lors de la concertation et demande que :

- soient aménagées au sein du projet d'aménagement des places de stationnement visiteurs réparties en petits plots sur l'ensemble de l'opération.
 - soit réalisée une bande d'espace vert tampon suffisamment large en bordure du chemin de la Ville Juhel pour conserver une certaine distance entre les fonds de parcelles des logements individuels et les arbres jalonnant ledit chemin.
 - soit aménagée, en continuité du réseau piétonnier existant, une desserte piétonne cohérente de la zone.
 - soient réalisées des études complémentaires sur les flux de circulation rue de Paimpont.
 - les promoteurs qui vont intervenir sur ce secteur tiennent compte, dans leur plan d'aménagement et les constructions à réaliser, de la démarche environnementale de l'urbanisme (AUE, orientation, ...) et utilisent le plus possible les techniques de construction et d'équipements préconisés dans le cadre du développement durable (panneaux solaires, récupération des eaux de pluies...)
- Monsieur le Maire soumettra le dossier à enquête publique en vue de la modification du Plan d'Occupation des Sols tel que présenté lors de la concertation publique.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 33
Voix Pour : 33 Voix Contre : 0 Abstentions : 10 (opposition)

23 – Logements de fonctions des instituteurs – Procédure de désaffectation. Le conseil municipal décide de lancer la procédure de désaffectation des logements de fonction instituteur dont la liste est annexée à la délibération, en sollicitant l'avis de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

24 – Droit de préemption urbain – Délégation à la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc dans le cadre du référentiel foncier. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de déléguer l'exercice du D.P.U. à la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc, au cas par cas, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, en vue de la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

25 – Restructuration d'un élevage porcin situé à TREMELOIR – Avis d'enquête publique. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande présentée par l'EARL QUETTIER sise à TREMELOIR pour la restructuration d'un élevage porcin autorisé et l'augmentation du cheptel (après la reprise partielle d'un atelier porcin autorisé le 3 mars 2003 au nom du GAEC GOELO sis à PLELO), sous réserve que l'exploitation s'engage à participer aux actions de reconquête de la qualité de l'eau et au programme d'aménagement de l'espace pour contribuer à limiter l'impact de la pollution dans le cadre des actions "bassin versant" du bassin de l'IC.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 41 Voix Contre : 2 (M. BOIVIN et Mme GUYONNET) Abstention : 0

26 – Programme de travaux réseaux 2008 – Eau potable assainissement – Autorisation à signer les marchés. Le conseil municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot n°1 avec le groupement d'entreprises E.T.D.E. (mandataire) – RAULT TP pour un montant de 755 409,00 € H.T (903 469,16 € T.T.C) comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle ;
- lot n°2 avec le groupement d'entreprises S.A.D.E (mandataire) – H.C.E pour un montant de 727 829,00 € H.T (870 483,48 € T.T.C) comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

27 – Eau et assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Année 2007. Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et l'assainissement pour l'année 2007 joint à la délibération et prend acte qu'au niveau qualitatif, d'après la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale en charge du contrôle sanitaire : "L'eau distribuée pendant l'année a présenté une bonne qualité bactériologique; elle a été conforme aux limites réglementaires pour les autres paramètres ici présentés".

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

28 – Fonds de participation des Habitants – Versement de subventions. Le conseil municipal approuve les termes de la convention-type annexée à la délibération, à conclure pour une durée d'un an à compter de sa signature, au titre du renouvellement du F.P.H avec les associations gestionnaires de ces fonds : le comité de quartier de la Croix Saint-Lambert, les Ateliers du Cœur, la régie de quartier et décide d'abonder le F.P.H pour la somme totale de 22 500.00 € comme suit :

- 7 500.00 € pour le Comité de Quartier de la Croix Saint-Lambert.

- 7 500.00 € pour la Régie de Quartier.

- 7 500.00 € pour les Ateliers du Cœur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions. Les subventions seront versées uniquement sur production d'un bilan qualitatif et financier des actions déjà réalisées au titre des exercices antérieurs.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

(M. LE BERE)

29 – Enfance jeunesse – Attribution de subventions 2^{ème} volet 2008. Le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

Une Main, Un sourire	<i>Projet Solima</i>	1 200 €
Association Beauvallon	<i>Centre Accueil Parentalité</i>	2 500 €
Association Beauvallon	<i>Lieu Dit</i>	2 500 €
Contre Marche	<i>Cité Rap</i>	8 000 €
INVSTI	<i>Zéro la Tolérance Zéro</i>	1 500 €
Franças des Côtes d'Armor	<i>Fonctionnement général</i>	500 €
Enjeux d'enfants	<i>Soutien milieu carcéral</i>	2 000 €
Collectif Bretagne Gorazdé	<i>Accueil jeunes bosniaques</i>	1 500 €
MJC Plateau	<i>Planet'ados</i>	4500 €
CSCCL	<i>Planet'ados</i>	7000 €
F.J.T. Le Marronnier	<i>Théâtre Forum l'Azyle</i>	500 €
Les Petits Débrouillards	<i>Fonctionnement général</i>	1 300 €
Les Petits Débrouillards	<i>Cité Débrouillarde</i>	3 000 €
Les Petits Débrouillards	<i>Caravane Itinérante</i>	1 000 €
Eclaireurs de France	<i>Fonctionnement général</i>	410 €
Compagnie Gazibul	<i>Création théâtrale</i>	5 000 €
Scouts et Guides de France	<i>Fonctionnement général</i>	1 200 €
F.O.L. 22	<i>Dialogue Interculturel</i>	1 000 €
Amicale Laïque de Saint Briec	<i>Aide au fonctionnement du centre de vacances</i>	2 000 €
Amicale Laïque de Saint Briec	<i>Aide au départ en vacances des enfants</i>	2 000 €

	<i>enfants</i>	
Les Eclaireurs de France	<i>Soutien aux projets de départ en vacances des jeunes</i>	1 500 €

Le conseil municipal approuve les termes des conventions financières à intervenir avec la M.J.C. du Plateau, le Cercle Sportif et Culturel de la Croix Lambert, la Fédération des Œuvres Laiques et l'Amicale Laique. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

RAPPORTEUR : Mme LEBRETON.

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 40
 Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstentions : 2 (Mme MEYER et M. LE BERE) Ne prend pas part au vote : 1 (M. IBNYASSIN)

30 – Secteur Jeunesse – Adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (A.N.A.C.E.J.) – Année 2008.

Le conseil municipal décide d'adhérer pour une année à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes et décide le paiement d'une adhésion de 1 545,80 € à l'A.N.A.C.E.J.

RAPPORTEUR : Mme ADAMY.

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 43
 Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

31 – Centres de vacances et centres de loisirs municipaux – Complément aux tarifs 2008. Le conseil municipal complète la grille tarifaire 2008, adoptée par délibération du 1^{er} avril 2008, de manière suivante :

Centre de Loisirs Sans Hébergement Participation forfaitaire pour mini-camp - la nuitée	2008-2009
	3.50 €

RAPPORTEUR : Mme ADAMY.

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 41
 Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

32 – Prévention des addictions – Comprendre pour agir : drogues, chimères et dépendances – Convention avec la Cabri-Agglomération.

Le conseil municipal décide la mise en place de la manifestation "Drogues, Chimères et Dépendances" et approuve les termes de la convention annexée à la délibération relative à l'attribution d'une subvention de 8 000 € par la Cabri-Agglomération. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions afférentes à la mise en place du projet.

RAPPORTEUR : Mme ADAMY.

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 43
 Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

33 – Ecoles publiques briochines – Aménagement du temps périscolaire – Année scolaire 2008-2009 – Subvention à la Fédération des Œuvres Laiques. Le conseil municipal décide :

- l'attribution d'une subvention de 7 740 € à la Fédération des Œuvres Laiques des Côtes d'Armor pour la période de septembre à décembre 2008, sachant qu'un pré-bilan d'activité paritaire devra être établi début novembre 2008 en vue d'examiner la poursuite du dispositif à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- l'attribution d'une subvention de 11 600 € à la Fédération des Œuvres Laiques des Côtes d'Armor pour la période de janvier à juin 2009, dans l'hypothèse où le dispositif serait reconduit à l'issue de l'analyse du bilan .

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 43
 Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

34 – Ecoles publiques briochines – Classes de découvertes – Participations 2008/2009. Le conseil municipal décide l'augmentation de 2 % de la participation financière de la Ville de Saint-Brieuc aux "classes découvertes avec hébergement" organisées en 2008/2009 par les écoles élémentaires publiques briochines, aux conditions suivantes :

- Durée : 3 jours consécutifs minimum, 5 jours consécutifs maximum ;
- Taux maximal de participation (pour activités + hébergement + déplacement)
- . pour un élève et par jour : 7,50 €
- . pour un élève et par jour, en ZEP et ZUS : 10,20 €.

Ces participations aux "classes découvertes avec hébergement" seront versées aux associations gestionnaires des activités scolaires sur présentation d'un état visé par la direction d'école comportant les dates de la classe de découvertes, le nombre de jours sur site, et le nombre d'élèves et de classes ayant participé au séjour.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Total : 43 Exprimés : 43
 Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

35 – Création d'une scène de musiques actuelles – Avenant n°1 aux marchés. le conseil municipal décide la réalisation des travaux modificatifs sur les lots n° 2 "gros œuvre" et 14 "électricité" pour un montant de 28 417,58 € TTC et approuve les conclusions de l'avenant n°1 aux marchés prenant en compte ces compléments de travaux, portant le montant initial des travaux à 1 513 515,38 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

36 – Création d'une cité de la musique et de la danse – Autorisation à signer les marchés. Le conseil municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- le lot 1 : démolitions – gros œuvre – ravalement, avec groupement d'entreprises PERSONNIC de Louargat (22) et NICOL de Saint-Brieuc pour un montant de 2 600 000 € HT
- le lot 2 : étanchéité, avec l'entreprise ARMOR ETANCHEITE de Plérin pour un montant de 124 216,19 € HT
- le lot 3 : couverture ardoise, avec l'entreprise DAVY de Saint-Brieuc pour un montant de 124 886,46 € HT
- le lot 4 : charpente, couverture et façade cuivre, avec l'entreprise DAVY de Saint-Brieuc pour un montant de 250 794,16 € HT
- le lot 5 : menuiserie aluminium – serrurerie, avec l'entreprise MIROITERIE DE L'OUEST de Saint-Brieuc pour un montant de 439 414,50 € HT
- le lot 7 : cloisons – doublages – faux plafonds, avec l'entreprise PIM du Lavandou (83) pour un montant de 615 646,55 € HT
- le lot 9 : revêtements de sols durs et faïence, avec l'entreprise CRA de Saint-Brieuc pour un montant de 69 073,88 € HT
- le lot 11 : peinture, avec l'entreprise ARMOR PEINTURE de Plélo pour un montant de 219 757,71 € HT
- le lot 12 : rideaux acoustiques, avec l'entreprise SPACE SYSTEM de Orvault (44) pour un montant de 50 772,10 € HT
- le lot 13 : ascenseur, avec l'entreprise ARVOR AUTOMATISME de Saint-Brieuc pour un montant de 36 800 € HT
- le lot 14 : électricité – courants forts et faibles, avec l'entreprise SNEF de Loudéac pour un montant de 382 291, 87 € HT
- le lot 15 : plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation, avec l'entreprise CSA de Saint-Brieuc pour un montant de 599 157,67 € HT

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 41
Voix Pour : 40	Voix Contre : 1 (M. LE BERE)	Abstentions : 2 (Mme MEYER et M. BOIVIN)	

37 – Fourniture de livres non scolaires pour le réseau des bibliothèques et les services de la Ville – Autorisation à signer les marchés. Le conseil municipal approuve les termes des marchés établis pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot n°1 : livres adultes, ouvrages de fond (fictions et documentaires) à la librairie **LE PAIN DES REVES** de Saint-Brieuc pour un montant annuel minimum de 17 600 € HT et un montant annuel maximum de 52 000 € HT.
- lot n°2 : livres adultes nouveautés (fictions et documentaires) à la librairie **LE PAIN DES REVES** de Saint-Brieuc pour un montant annuel minimum de 10 800 € HT et un montant maximum de 32 600 € HT.
- lot n°3 : livres jeunesse (albums, romans et documentaires) à la société **ALIZEE-SFL** de Paris pour un montant annuel minimum de 11 800 € HT et un montant annuel maximum de 35 000 € HT.
- lot n°4 : bandes dessinées (adultes et jeunesse) à la société **BD WEST** de Saint-Brieuc pour un montant annuel minimum de 5 300 € HT et un montant annuel maximum de 15 800 € HT.
- lot n°5 : livres régionaux et / ou locaux de langues française, bretonne et gallèse à la Librairie **LE PAIN DES REVES** de Saint-Brieuc pour un montant annuel minimum de 3 800 € HT et un montant annuel maximum de 11 000 € HT.
- lot n°6 : livres neufs tous domaines reliés et plastifiés pour les bibliothèques à la librairie **BIBLIOTECA** de Paris pour un montant annuel minimum de 5 600 € HT et un montant annuel maximum de 17 000 € HT.
- lot n°7 : livres de fiction et documentaires adultes et jeunesse en langues étrangères attribué à la société **CIL (Comptoir International du Livre)** de Lyon pour un montant annuel minimum de 800 € HT et un montant annuel maximum de 2 500 € HT.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

38 – Partenariat Ville de Saint-Brieuc/Fred Duthil – Attribution de subvention. Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 7 623 € à Fred DUTHIL, approuve les termes de la convention et autorise à signer la dite convention.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

39 – Partenariat Ville de Saint-Brieuc/Pascal Quintin – Attribution de subvention. Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Pascal QUINTIN, approuve les termes de la convention de partenariat annexée à la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

40 – Solidarité/Santé – Subventions aux associations – Fonctionnement et projets – Année 2008. Le conseil municipal décide l'attribution pour un montant total de 90 559 € conformément aux tableaux annexés à la délibération soit :

- 79 959 € pour les subventions de fonctionnement,
- 10 600 € pour les subventions aux projets.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. DELOURME)

41 – Projet des centres sociaux briochins 2008/2011 – Convention cadre d'objectifs et de financement. Le conseil municipal approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure entre la CAF et la Ville de Saint-Brieuc pour les centres sociaux et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

42 – Commission des Halles – Commission des marchés – Désignation de délégués du conseil municipal. Le conseil municipal désigne pour représenter la Ville de SAINT-BRIEUC

▪ **au sein de la commission des halles :**

➤ cinq délégués :

- Madame Elisabeth SEITE
- Monsieur Roger BONNIN
- Madame Marie-France RIO
- Monsieur Bernard LE RUN
- Monsieur Pascal BOURQUARD

▪ **au sein de la commission des marchés de plein air :**

➤ cinq délégués :

- Madame Elisabeth SEITE
- Monsieur Roger BONNIN
- Madame Marie-France RIO
- Monsieur Bernard LE RUN
- Monsieur Pascal BOURQUARD

RAPPORTEUR : Mme SEITE.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

43 – Personnel – Régie Municipal des Pompes Funèbres – Nomination sur le poste de direction (examen à huis clos)

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN.

Par :

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Délégation du conseil au maire –décisions en application de l'article L.2122-22du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°1 du conseil municipal du 1^{er} avril 2008.

Droit de préemption urbain

⇒ Décision du 6 juin 2008 d'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Ville sur les terrains situés Vieille Côte de Gouët, cadastrés AW 18 (superficie de 149 m²), AW 19 (127 m²), et AW 298 (402 m²) afin de favoriser sur ce site en entrée de Ville, le développement du loisir et du tourisme en complétant les aménagements existants par la réalisation d'un espace de loisirs et de sport, moyennant le prix de soixante-dix mille euros (70 000 euros) augmenté de la commission d'agence (6 000 euros), des frais de géomètre et des frais d'acte.